

**Compte-Rendu du Conseil Municipal Jeudi 17 janvier 2019 à 20h30**  
sur convocation du 12 janvier 2019

**Présents :**

Pierre TEXIER, Sylvie ALBERT, Philippe GANTHY, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Fabrice GUILLOT, Thomas TAVERNIER, Mickaël BENARD, Gérard GALLAIS.

**Absents excusés :** Gillian BROOME a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Marie-Claude CUBILLO a donné pouvoir Pierre TEXIER, Babette RICHAUD a donné pouvoir à Gérard GALLAIS, Daniel ARROYO-BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY, M. Jean-François DECQ

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

**Ordre du Jour :**

- 1) Adoption du PV du 20/12/2018
- 2) Démission du 1er Adjoint-Election des Adjoints
- 3) Délibération : Engagement d'Investissement sur le Budget 2019
- 4) Cotisations CNAS-Modification de la liste des bénéficiaires
- 5) Transfert du paiement de l'impôt-Trésorerie de Saint Savinien
- 6) Contribution 2019 au SDIS 17
- 7) Débat d'orientation Budgétaire (Investissements)
- 8) Choix du prestataire Site Internet de la Commune
- 9) Elagage ENEDIS
- 10) Taxe d'aménagement
- 11) CCAS-Critères d'accès à la Banque Alimentaire
- 12) Délibération : Tarif Salles des fêtes (comparaison avec communes voisines)
- 13) Tableau des immobilisations de la commune
- 14) Questions diverses :

**Ouverture de séance :** Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour comme suit :

- 1) Adoption du PV du 20/12/2018
- 2) Démission du 1er Adjoint-Election des Adjoints et délégués
- 3) DM N°3
- 4) Délibération : Engagement d'Investissement sur le Budget 2019
- 5) Tableau des immobilisations de la commune Cotisations
- 6) CNAS-Modification de la liste des bénéficiaires
- 7) Transfert du paiement de l'impôt-Trésorerie de Saint Savinien
- 8) Contribution 2019 au SDIS 17
- 9) Débat d'orientation Budgétaire (Investissements)
- 10) Choix du prestataire Site Internet de la Commune
- 11) Elagage ENEDIS
- 12) Taxe d'aménagement
- 13) CCAS-Critères d'accès à la Banque Alimentaire
- 14) Délibération : Tarif Salles des fêtes (comparaison avec communes voisines)
- 15) Questions diverses :

**Vote : tous pour**

**1) Adoption du PV 20/12/2018**

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques et met au vote l'adoption du PV.

**Vote : tous pour**

**2) Délibération : Remplacement du poste de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire suite à une démission.**

**Elections des nouveaux Adjoints au Maire et des délégués.**

Monsieur le maire évoque la démission de monsieur Chevalier qui a beaucoup œuvré pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le choix du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 mars 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à 3,

Vu l'arrêté Municipal du 23-04-2014 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Chevalier,

Vu la démission de Monsieur Chevalier, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, enregistrée par la sous-préfecture et acceptée par le représentant de l'état reçue le 12 janvier 2019,

**Monsieur le Maire propose au conseil :**

- 1) de conserver le même nombre d'adjoints ;
- 2) de pourvoir, par vote du conseil municipal, au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat ;
- 3) de décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 1<sup>er</sup> adjoint ;
- 4) de modifier le tableau des indemnités ;

FONCTION	NOM PRENOM	INDEMNITE (% de l'indice de référence)
Maire	TEXIER Pierre	31 % *
1 <sup>er</sup> Adjoint	XXXX	14,75 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	XXXX	8,75 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint	XXXX	4,50 %

\* La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a fixé automatiquement l'indemnité de fonction du maire au taux maximum prévu par la loi conformément à l'article L. 2123 du code général des collectivités territoriales pour les communes de moins de 1 000 habitants.

5) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les **délégations confiées au 1<sup>er</sup> adjoint** seront les suivantes :

- affaires scolaires,
- suivi des missions du secrétariat et de son organisation,
- suivi et gestion de la comptabilité, les mandats, titres et bons de commande de la commune,
- suivi de la paie et mandatement des bordereaux du personnel communal et du service « ressources humaines »,
- suivi et gestion du personnel communal dont personnel du SIVOS, pour les congés, stages, formations, carrières, etc,
- suivi des affaires sociales, CCAS,
- suivi du planning des associations et des bilans moraux et financiers,
- signature par délégation

6) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les **délégations confiées au 2<sup>ème</sup> adjoint** seront les suivantes :

- l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales,
- la maintenance de l'ensemble des installations et bâtiments communaux,
- le suivi du camping-car Park et du Cimetière,
- l'application du règlement concernant la publicité,
- le suivi des missions du service technique, le suivi et la gestion du personnel communal dans le planning des interventions techniques,
- le suivi et la gestion de la comptabilité, des mandats, titres et bons de commande concernant les services techniques,
- le suivi du bon fonctionnement du parc automobile et technique,
- signature par délégation

7) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les **délégations confiées au 3<sup>ème</sup> adjoint** seront les suivantes :

- le suivi des affaires rurales,
- le suivi de la GEMAPI,
- le conseil sur le matériel technique de la commune

8) d'acter les éléments sus cités avant les opérations de vote pour désigner un nouvel adjoint au maire à bulletin secret, à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les dispositions 1 à 6

**Vote : tous pour**

**Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> adjoint :**

Monsieur Philippe GANTHY se présente comme unique candidat.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sous la présidence de Monsieur Pierre TEXIER, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection, à bulletin secret, du nouvel adjoint :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées, un pouvoir) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blanc : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nom et prénom des candidats : Philippe GANTHY

Nombre de suffrages obtenus : 11

**Philippe GANTHY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installé.**

**Philippe GANTHY occupant jusqu'alors le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, celui-ci devient vacant.**

**Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Monsieur Gérard GALLAIS se présente comme unique candidat.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sous la présidence de Monsieur Pierre TEXIER, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection, à bulletin secret, du nouvel adjoint :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées, un pouvoir) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blanc : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nom et prénom des candidats : Gérard GALLAIS

Nombre de suffrages obtenus : 11

**Gérard GALLAIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.**

**Gérard GALLAIS occupant jusqu'alors le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, celui-ci devient vacant.**

**Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Monsieur Fabrice GUILLOT se présente comme unique candidat.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sous la présidence de Monsieur Pierre TEXIER, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection, à bulletin secret, du nouvel adjoint :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées, un pouvoir) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nom et prénom des candidats : Fabrice GUILLOT

Nombre de suffrages obtenus : 12

**Fabrice GUILLOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.**

#### **Délibération : Election des délégués du SIVOS François Rabelais**

Monsieur le Maire rappelle les termes des statuts du SIVOS François Rabelais et particulièrement :

« Article 4 : Administration

*Le Comité syndical est composé de membres ainsi définis :*

*le Président du dit syndicat est de droit :*

*Le maire de la commune du siège du syndicat (Taillebourg), et la voix du président est prépondérante.*

*Les autres membres (3 membres par communes associées), dont les vice-présidents (1 par communes associées), sont élus par les conseils municipaux des communes associées. A chaque délégué est associé un suppléant. Les suppléants peuvent participer aux réunions mais ne prennent pas part aux votes lorsque les titulaires sont présents. Un délégué suppléant ne peut remplacer qu'un seul délégué titulaire absent.*

*La durée du mandat de chaque délégué suit le sort du conseil municipal qui l'a désigné, conformément à l'article L 5212-9 du code des Communes.*

*En cas de défection de l'un des membres, la désignation du remplaçant est faite dans un délai d'un mois par le Conseil Municipal ayant désigné le délégué défaillant.*

*Le comité syndical est aussi composé de membres consultatifs, dont :*

- *le directeur de l'école ou son représentant ;*
- *un élu du conseil d'école ;*
- *un représentant des animateurs des activités périscolaires ;*
- *un représentant du personnel du syndicat (ATSEM, Service) ;*

*Les membres consultatifs ne prennent pas part aux votes. »*

Suite à la démission de M. Bruno CHEVALIER de ses fonctions de Maire-Adjoint et de conseiller municipal de Taillebourg, il convient de procéder à nouveau à l'élection des délégués et des suppléants représentants la commune de Taillebourg au SIVOS François RABELAIS.

Monsieur le Maire de Taillebourg est de droit membre du SIVOS et Président dudit syndicat. Il sollicite le conseil pour que les personnes intéressées se manifestent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote.

Sont élus :

Liste pour les titulaires :

- M. Philippe GANTHY qui assurera la Vice-Présidence pour la commune de Taillebourg
- M. Guillaume COVELA-RODRIGUEZ
- M. Gérard GALLAIS

Liste pour les suppléants :

- M. Fabrice GUILLOT
- Mme Sylvie ALBERT
- M. Daniel ARROYO-BISHOP

**Vote : tous pour**

### **Commissions communales :**

Suite à l'élection des nouveaux adjoints au maire, il convient de modifier les membres des commissions communales.

Après délibérations, sont nommées les personnes suivantes :

La commission budget, finances (non ouvert à l'extérieur)

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : P. GANTHY + 3 élus :

Elus : F. GUILLOT, G. GALLAIS, M. BENARD.

La commission du personnel municipal (non ouvert à l'extérieur)

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : P. GANTHY + 3 élus :

Elus : B. RICHAUD, G. GALLAIS, F. GUILLOT.

La commission des affaires scolaires

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : P. GANTHY + 4 élus + 4 compétences extérieures :

Elus : G. COVELA RODRIGUEZ, J.F. DECQ, L. ERABLE, M. BENARD

Compétences extérieures : L. TRIQUET, N. GANTHY, J.N. FLEGEO, V. CHEVALIER.

La commission CCAS, banque alimentaire

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : M. BENARD + 2 élus + 4 compétences extérieures :

Elus : G. COVELA RODRIGUEZ, B. RICHAUD

Compétences extérieures : J. BON, J.C AUDIGE, C. BEAUBEAU, M. BESSON.

La commission circulation et aménagements routiers

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : L. ERABLE, 3 élus :

Elus : G. GALLAIS, F. GUILLOT, P. GANTHY.

La commission parcelles, dépendances et bâtiments communaux

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : G. GALLAIS + 3 élus :

Elus : L. ERABLE, P. GANTHY, F. GUILLOT.

La commission du patrimoine paysager et des espaces naturels

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : B. RICHAUD + 2 élus + 4 compétences extérieures :

Elus : D. ARROYO BISHOP, G. BROOME

Compétences extérieures : N. GANTHY, L. WEILL DIT MOREY, C. TEXIER, E. LAVIE.

La commission du patrimoine architectural et urbain

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : D. ARROYO-BISHOP + 3 élus + 9 compétences extérieures :

Elus : S. ALBERT, J.F. DECQ, G. BROOME

Compétences extérieures : C. SARRAZIN, G. MAURE, S. THOMAS, L. WEILL DIT MOREY, M.H PARFAIT,

F. GIMON, V. CHEVALIER, B. LEVEILLE, Mme ARROYO BISHOP.

La commission commerce – artisans – artisanat

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : G. COVELA RODRIGUEZ + 2 élus + 2 compétences extérieures :

Elus : S. ALBERT, L. ERABLE

Compétences extérieures : I. CHAMPION, M. ARNAUDEAU.

La commission Voirie, agriculture

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : F. GUILLOT + 2 élus + 1 compétence extérieure :

Elus : P. GANTHY, G. GALLAIS

Compétences extérieures : M. GOURIOU.

La commission Tourisme, communication

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : S. ALBERT + 4 élus + 3 compétences extérieures :

Elus : B RICHAUD, D. ARROYO BISHOP, T. TAVERNIER, G. BROOME

Compétences extérieures : C. HARPER, J.F WEILL DIT MOREY, M.J BORDRON.

La commission des activités de plein air et sportives

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : L. ERABLE + 2 élus + 1 compétence extérieure :

Elus : S. ALBERT, T. TAVERNIER

Compétences extérieures : L. TRIQUET.

La commission associations, fêtes, repas et commémoration

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : M BENARD + 3 élus :

Elus : G. COVELA RODRIGUEZ, J.F. DECQ, T. TAVERNIER.

La commission du site internet et bulletin municipal

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : P. GANTHY + 2 élus + 1 compétence extérieure :

Elus : S. ALBERT, M.C CUBILLO

Compétences extérieures : C. TEXIER, Dany CHENET

#### SYNDICATS :

Communauté de Communes des Vals de Saintonge

Titulaire : Monsieur Pierre TEXIER

Suppléant : Monsieur Philippe GANTHY

SIVOS François RABELAIS

M. Pierre TEXIER, Président

Délégués titulaires : M. Philippe GANTHY (Vice-Président), M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ, M. Gérard GALLAIS

Délégués suppléants : M. Mickaël BENARD, Mme Sylvie ALBERT, M. Daniel ARROYO-BISHOP

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

Titulaire : Monsieur Gérard GALLAIS

Suppléant : Monsieur Pierre TEXIER

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES CHEMINS

Titulaire : Monsieur Fabrice GUILLOT

Suppléant : Monsieur Pierre TEXIER

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX

Titulaire : Monsieur Pierre TEXIER

Suppléant : Monsieur Fabrice GUILLOT

Suite à l'élection de Monsieur Fabrice Guillot en tant que 3ème Adjoint au Maire, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune à la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Monsieur le Maire demande a un élu de se proposer.

M. Thomas TAVERNIER assurera cette fonction.

**Vote : tous pour**

### **3) DM N°3**

Monsieur le maire présente la Décision modificative au budget

**Objets : Décision Modificative n°3**

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 189 : Frais d'études	273,60		
2128 (21) - 191 : Autres agencements et am	-273,60		
21571 (21) - 171 : Matériel roulant	-18,00		
275 (27) : Dépôts et cautionnements versés	18,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par M. TEXIER Pierre, Le Maire de Taillebourg, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 17/01/2019 et de la publication le 17/01/2019

**Vote : tous pour**

#### **4) Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses avant le vote du budget primitif 2019 / Création d'opération d'investissement dans le cadre du projet Passerelle-RUTELIERE**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

**Article L1612-1** Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-*

Le montant des dépenses d'investissements inscrit au budget primitif 2018 était de :

- 96 023,28 € (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 24 005,82 €, soit 25 % de 96 023,28 €.

Dans le budget primitif 2019, une nouvelle opération (numéro 197) va être ouverte et créditée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales pour les dépenses suivantes :

Opérations	Chapitres	Articles	Entreprises	Montant
197 – Passerelle de la Rutelière	21	2135	Syndicat de la Voirie	5360,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus et d'engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement.

**Vote du conseil : tous pour**

#### **5) Délibération : Tableau des immobilisations de la commune : Mise à la réforme**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il n'y a pas eu de procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives, ni de récolement lors des élections municipales de mars 2014.

Après demande de Madame La Releveuse et dans le cadre de la vente des gîtes communaux en 2018, M. Le Maire s'est aperçu que le tableau des immobilisations de la commune n'avait pas été mis à jour depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire a sollicité le secrétariat pour établir une liste exhaustive des immobilisations réellement en stock (4 semaines à temps plein). Monsieur le Maire présente ainsi une liste des éléments qui n'ont pu être matériellement retrouvés ou qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi et propose de les mettre à la réforme :

N° page	Compte	N° Inventaire Trésorerie	Immobilisation Trésorerie	Valeur	Date d'achat
13	2151	90001788653631	Voirie Travaux	199,00 €	04/08/2011
15	21571	129	BETONNIERE	459,63 €	31/12/1996
15	21571	130	MICRO TRACTEUR KUBOTA	1 571,80 €	31/12/1996
15	21571	152	TONDEUSE AUTOPORTEE	9 583,36 €	31/12/1996
16	2158	121	JEUX BANCS	6 124,16 €	31/12/1997
16	2158	336	nc	5 000,00 €	2010
16	2158	137	PULVERISATEUR POMPIERS	145,58 €	31/12/1996
18	2181	205	CORBILLARD	152,45 €	31/12/1963
18	2181	2181	COFFRE FORT LAVELINGE	1 915,27 €	31/12/1992
18	2181	2181-129/2009	nc	5 000,00 €	15/07/2009
19	2181	90003538683731	mandat 627	332,27 €	15/10/2014
20	2181	90003603708431	FACT N°10250858 ASPIRTATEURS	332,65 €	23/12/2014
20	2181	90003603709031	FACT N° 10251986 2 ASPIRATEURS	409,91 €	23/12/2014
21	2182	187	CAMION	457,35 €	31/12/1973
21	2183	120	3 TELEPHONES + 1 TELEPHONE REPONDEUR	316,63 €	31/12/1997
21	2183	196	DIVERS MOBILIERS MAIRIE 1969-1984	5 321,79 €	31/12/1970
21	2183	197	Copieur CANON	3 308,72 €	31/12/1986
21	2183	198	CHAISES MEUBLES MAT POMPIERS	4 407,03 €	31/12/1987
21	2183	199	ORDINATEUR + MEUBLE + URNE	8 766,08 €	31/12/1999
21	2183	200	POSTE TELEPHONIQUE + CASIERS	397,91 €	31/12/1990
21	2183	201	RECEPTEUR	542,41 €	31/12/1990
21	2183	230	PANNEAUX DE SIGNALISATION	112,97 €	31/12/1995
22	2183	231	TRONCONNEUSE	455,82 €	31/12/1995
22	2183	232	MEUBLE FAX	162,72 €	31/12/1995
22	2183	238	TRONCONNEUSE	472,59 €	31/12/1995
22	2183	247	FAX	683,44 €	31/12/1994
22	2183	259	COPIEUR AMORTIS INDIVIDUALISABLE DEGRESSIF 6 ANS PRORATA	4 610,52 €	31/12/1993
23	2183	397	MATERIEL INFORMATIQUE MD 398/2006 SYND INFORMATIQUE	218,06 €	20/11/2006
23	2183	87	MATERIEL INFORMATIQUE	6 291,11 €	31/12/1999
23	2183	90001973513431	nc	830,00 €	09/11/2011
23	2183	399	MATERIEL INFORMATIQUE	726,12 €	2006
23	2183	294	IMPRIMANTE +	542,40 €	2006
23	2183	8	2 MICRO + ECRANS +	4 504,01 €	2004
23	2183	319	nc	4 329,97 €	2009
23	2183	90002488271931	MANDAT-369-1-2012-Facture	2 212,60 €	2012
24	2184	192	MAGNETOPHONE	167,69 €	31/12/1986
24	2184	195	MINI CHAINE	242,39 €	31/12/1990
24	2184	66	REFRIGERATEUR	469,54 €	31/12/2000
25	2188	108	TRONCONNEUSE ET	960,43 €	31/12/1998

25	2188	113	PHOTOCOPIEUR	3 401,29 €	31/12/1998
25	2188	12	PASSE PLAT 4 PORTES 2 TIROIRS	927,00 €	31/12/2004
25	2188	30	BROYEUR	1 500,00 €	31/12/2003
25	2188	305	MOTOCULTEUR	741,90 €	31/12/2008
25	2188	298	Tracteur iseki TXG 23	12 471,88 €	2006
26	2188	39	ROULEAU PALPEUR POUR VOIRIE	395,16 €	31/12/2003
26	2188	399	Matériel informatique	209,91 €	
26	2188	43	ASPIRATEUR POMPIERS	402,95 €	31/12/2002
26	2188	46	TRONCONNEUSE	529,00 €	31/12/2002

**Total de la mise à la réforme : 103 315,47 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer à la mise à la réforme des éléments susmentionnés.

**Vote : tous pour**

#### **6) CNAS-Modification de la liste des bénéficiaires**

Le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales offre aux agents différentes prestations, prêts, ouverture de plan épargne, Chèques-Vacances, commande de Ticket chèque emploi service universel, coupons sport, chèques culture et chèques lire.

Monsieur GANTHY informe le conseil qu'il faut actualiser l'adhésion 2019 pour les agents en activité.

Il informe le conseil qu'il est possible de cotiser aussi pour les retraités (cas de figure actuel), à raison de 134,50 € par personne (x3). Après ces explications, monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de la cotisation pour les retraités.

**Vote : tous contre**

Monsieur le Maire informe ensuite qu'il est aussi possible de cotiser pour les contractuels en contrat depuis au moins 6 mois (1 cas).

Monsieur COVELA RODRIGUEZ pense qu'il serait plus judicieux de proposer éventuellement une prime à la dite personne que de dépenser dans une cotisation CNAS dont la personne ne profitera pas forcément au regard de ses activités ou des démarches à accomplir pour en bénéficier. Monsieur le Maire trouve que la remarque est pertinente et propose le vote.

**Vote : tous contre la cotisation pour les contractuels**

#### **7) Transfert du paiement de l'impôt-Trésorerie de Saint Savinien**

*L'inspecteur des finances publiques informe que par arrêté ministériel du 16-11-2018, l'activité du recouvrement de l'impôt, actuellement assurée par le comptable de la trésorerie de Saint Savinien est transférée au comptable du service des impôts des particuliers et entreprises de Saint Jean d'Angely, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.*

#### **8) Contribution 2019 au SDIS 17**

Monsieur le maire fait lecture des nouveaux critères permettant au SDIS de demander les participations financières des communes. Si ces nouveaux critères semblent cohérents, il a toutefois demandé auprès du SDIS, un « listing récapitulatif des interventions concernant la commune » qui entre comme élément de calcul dans la contribution.

#### **9) Débat d'orientation Budgétaire (Investissements)**

Monsieur le maire précise que les débats d'orientation budgétaire ne sont obligatoires que pour les communes de 2500 habitants, mais il souhaite que les conseillers s'impliquent dans les choix importants de la commune. Il présente une liste de projets à compléter s'il y a des propositions. Monsieur GANTHY évoque l'achat de grands rideaux ignifugés pour « faire le noir » dans la salle des fêtes.

Une liste quasi-définitive sera envoyée aux élus à l'issue de ce conseil afin qu'ils se déterminent, avant le vote du budget, sur un classement selon leur choix de priorité. Au prochain conseil on désignera par vote les projets prioritaires d'investissements à inscrire au budget 2019.

Monsieur le maire indique que selon les ressources de la commune, les projets seront ou non effectués dans l'ordre de priorité défini par leurs votes.

Monsieur GALLAIS propose d'ajouter à la liste des projets, l'isolation des 4 points d'eau extérieur du Camping-Car-Park. Monsieur le Maire précise que dans cette liste de priorité, il sera surtout question des investissements importants. Le reste du budget fera l'objet d'un vote habituel.

### **10) Choix du prestataire Site Internet de la Commune**

Après analyse des devis, le prestataire MarecetteWeb est sélectionné.

**Vote : tous pour**

### **11) Elagage ENEDIS**

Monsieur le Maire présente des travaux obligatoires d'élagage sous moyenne-tension pouvant être effectués par ENEDIS ou par une entreprise mandatée par la commune. Compte-tenu du montant demandé par ENEDIS (130 €), Monsieur le Maire plaide en faveur d'ENEDIS.

**Vote : tous pour**

### **12) Taxe d'aménagement**

Monsieur le maire indique qu'un administré lui a vivement reproché le coût de la taxe d'aménagement pour la construction de son « abri de jardin ». Monsieur le Maire a convenu que cette dépense semble disproportionnée au regard de celle d'une véranda. Il confirme toutefois que le taux d'appel de cette taxe figure sur les certificats d'Urbanisme. Il convient qu'elle devrait aussi figurer sur les déclarations préalables pour rappel aux déclarants. Il va solliciter le Service du droit du sol de la CdC pour cette information.

### **13) CCAS-Critères d'accès à la Banque Alimentaire**

Monsieur GANTHY informe le conseil que lors de la dernière réunion du CCAS, **de réels critères d'accès** à la banque alimentaire ont été définis. A partir des ressources et des charges, il s'agit de vérifier si le reste à vivre des demandeurs est inférieur ou égal à 7 € par personne et par jour (moyenne calculée sur d'autres communes).

Monsieur GANTHY informe qu'à partir de cette décision du CCAS, certains bénéficiaires des années antérieures ne pourront plus prétendre à la banque alimentaire. Par contre d'autres familles plus nécessiteuses pourront se voir attribuer cette aide. Pour information certains bénéficiaires dépassaient les 15 €.

Monsieur le Maire a tenu à réserver une place pour « observation » sur la demande ou il pourra notifier des objections au regard du comportement civique des demandeurs.

### **14) Délibération : Tarif Salles des fêtes (comparaison avec communes voisines)**

Afin de mettre à jour les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2019, monsieur GANTHY présente un comparatif des tarifs de location de la salle de Taillebourg avec ceux d'une commune voisine.

Après débat, monsieur le Maire met au vote les nouveaux tarifs.

**Vote : tous pour**

<b>Tarifs 2019 salle des fêtes TAILLEBOURG</b>								
Capacité : 208 personnes								
	du 1er octobre au 30 avril			du 1er mai au 30 septembre			Forfait annuel cours	Caution
	1 Journée en semaine	48 h -WE	Repas-Vin d'honneur	1 Journée en semaine	48 h -WE	Repas-Vin d'honneur		
Taillebourgeois	138 €	236 €	X	108 €	186 €	X	X	415 €
Extérieurs	190 €	325 €	X	160 €	275 €	X	X	415 €
Assos Taillebourg	0 €	0 €	60 €	0 €	0 €	30 €	45 €	167 €
Assos Extérieures	70 €	110 €	75 €	40 €	60 €	45 €	60 €	167 €
Forfait Ménage	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €		

### **15) Questions diverses :**

Monsieur TAVERNIER demande des informations concernant le bateau coulé.

Monsieur le Maire indique que le service des voies d'eaux du département est seul habilité à la police du fleuve et est en charge de l'enlèvement des embâcles. Les services du CD17 ont toutefois informé la mairie que l'enlèvement par le propriétaire était prévu initialement le 11 janvier.

Monsieur TAVERNIER informe que le nombre de containers à poubelles est insuffisant aux Maçons.

Madame ALBERT indique que, rue de l'étang, il faudrait aussi un container jaune en plus.

Monsieur le Maire propose qu'un bilan soit effectué dans tous les secteurs afin de déterminer le nombre à demander à CYCLAD.

Monsieur Ludovic ERABLE renouvelle la demande d'une personne concernant l'éclairage de la rue des Boutons d'or.

Monsieur le Maire se rendra sur place avec monsieur GALLAIS, mais la mise en place peut se révéler très coûteuse pour très peu de personnes concernées.

Monsieur GANTHY demande si le conseil municipal peut se dérouler un autre jour qu'un jeudi soir. Les élus présents souhaitent maintenir le jeudi soir.

Fin de réunion à 0h20